

Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2601-3



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoisi-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauau · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles et les baux à custodinos, XVIII ^e siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · L'histoire méconnue d'un couple royal : Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX ^e siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles	979-10-231-2622-8
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII ^e -XVIII ^e siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles : l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles : Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise : Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Cruzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique : défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI ^e siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV : le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Cruzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime : Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ?	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)
Des Français outre-mer
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)
Ruptures de la fin du XVIII^e siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)
Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle
Guillaume Daudin
Monarchies, noblesses et diplomaties européennes
Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)
Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX^e et XX^e siècles)
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)
Maisons parisiennes des Lumières
Youri Carbonnier
Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle Angleterre, France, Espagne
Jean-Pierre Poussou (dir.)
Noms et destins des Sans Famille
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
Les orphelins de Paris
Enfants et assistance aux XVI-XVIII^e siècles
Isabelle Robin-Romero
L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
© Sorbonne Université Presses, 2022

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

DEUXIÈME PARTIE

Familles, enfants et société

LES ENFANTS DE PORT-ROYAL : LE DESTIN DES ENFANTS
NÉS ET ABANDONNÉS À LA MATERNITÉ DE PARIS
DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

Scarlett Beauvalet-Boutouyrie
Université de Picardie

Les Révolutionnaires, à l'occasion du vote de la loi du 28 juin 1793 qui consacre le principe d'une aide à toutes les femmes en couches, insistent particulièrement sur le « devoir sacré » de l'allaitement : « Il importe à la régénération des mœurs, à la propagation des vertus et à l'instinct public d'encourager les mères à remplir elles-mêmes le devoir sacré d'allaiter et de soigner leurs enfants »¹. Afin de résoudre les problèmes d'allaitement posés par le nombre croissant d'enfants abandonnés et de réduire une mortalité considérable, ils proposent de réunir dans un même établissement une maternité et un hospice d'enfants trouvés. En effet, la quasi totalité des femmes accouchant dans les maternités étant des filles-mères ou des femmes mariées démunies, contraintes pour des raisons économiques à abandonner leur enfant, on imagine, en échange d'un accouchement gratuit, de les utiliser comme nourrices temporaires et de leur faire nourrir, le temps de leur séjour à l'hôpital, un enfant abandonné en plus du leur. L'idée trouve sa concrétisation en 1795 avec la création de l'Hospice de la Maternité, institution qui réunit un service d'accouchement et un service d'allaitement. Comme les administrateurs du Conseil des hospices ne parviennent pas à trouver un établissement de taille suffisamment grande – à la fin du XVIII^e siècle à Paris, plus de 6 000 enfants sont abandonnés chaque année et 1 500 à 1 600 parturientes accouchent à l'hôpital –, on associe deux maisons géographiquement proches : Port-Royal et l'Oratoire. L'ancien couvent de Port-Royal, érigé en section de l'allaitement, accueille les enfants, tandis que l'Institut de l'Oratoire, devenu section de l'accouchement, reçoit les femmes. Les échanges sont constants entre les deux maisons qui, administrativement et financièrement, n'en font qu'une. Les femmes enceintes sont d'abord installées

¹ *Lois et Actes du gouvernement*, tome VII, avril 1793-vendémiaire an II, Imprimerie royale, 1834.

à l'allaitement, où l'on espère que la vue des nouveau-nés renforcera leur instinct maternel et leur désir d'allaiter. Le moment venu, elles passent à l'accouchement, puis celles qui le veulent reviennent à l'allaitement pour y nourrir leur enfant et faire fonction de nourrices sédentaires.

En dépit des bonnes intentions de départ, le système fonctionne mal. La gestion de cet établissement double est très lourde : on manque de personnel, et le directeur lui-même avoue ne pouvoir suffire à la surveillance des deux établissements. Les bâtiments, vétustes et trop exigus, ne sont pas adaptés à leur emploi, les allées et venues, constantes entre les deux sections, ne facilitent pas le travail des soignants ; enfin et surtout, très peu d'accouchées acceptent de revenir à l'allaitement comme nourrices. Le Conseil des hospices se voit finalement obligé de séparer les deux établissements qui, le 29 juin 1814, deviennent autonomes. On profite de cette séparation pour procéder à un échange de bâtiments : l'accouchement ou Maternité s'installe à Port-Royal, tandis que l'allaitement, qui reprend son ancien nom d'Hôpital des Enfants Trouvés, déménage à l'Oratoire, actuel hôpital Saint-Vincent de Paul.

292

La section de l'allaitement accueille les enfants nés à la Maternité et abandonnés par leurs mères, les enfants trouvés de Paris et du département de la Seine et les enfants en dépôt, c'est-à-dire temporairement reçus lorsque les parents sont détenus ou hospitalisés, à condition qu'ils soient âgés de moins de deux ans et originaires de Paris ou du département de la Seine. Parmi tous les enfants admis, ceux de Port-Royal représentent un fort contingent, un peu plus d'un tiers selon les décennies.

Pourcentage des enfants nés à Port-Royal parmi l'ensemble des enfants admis aux Enfants Trouvés

Périodes d'observation	%
1800-1809	28,1
1810-1819	36,4
1820-1829	37,8
1830-1839	36,3
1840-1849	31,2

Le destin des enfants de Port-Royal est-il plus favorable que celui des enfants trouvés ? On peut supposer, qu'ayant bénéficié à la Maternité de conditions de naissance relativement bonnes et été entourés de soins attentifs dès les premiers jours de la vie, leurs chances de survie sont meilleures que celles des petits abandonnés. Je me propose donc, dans cette étude, de suivre le destin des enfants de la Maternité, depuis leur naissance jusqu'à leur arrivée chez les nourrices de campagne. Près de 5 000 enfants ont pu être ainsi observés dans la première

moitié du XIX^e siècle, la chronologie ayant été déterminée par les sources pour la date de départ (les registres de naissance des enfants sont complets à partir de 1800) et par l'évolution du phénomène de l'abandon. En effet, à partir de 1851, le nombre des enfants abandonnés par les mères qui accouchent à la Maternité s'abaisse de façon importante, pour ne plus représenter qu'une faible proportion de l'ensemble des enfants abandonnés².

L'échantillon a été constitué à partir des registres d'entrée des femmes et de naissance des enfants de la Maternité entre 1800 et 1849³. Des fiches individuelles ont été établies pour les mères et les enfants, puis ces derniers, lorsqu'ils étaient abandonnés par leur mère, ont été suivis à l'hôpital des Enfants Trouvés, puis chez les nourrices⁴. On dispose ainsi pour chaque enfant de son matricule (numéro d'enregistrement), de ses nom, prénoms, sexe et date de naissance, de sa date d'admission aux Enfants Trouvés, de la date et du lieu de son placement avec le nom, le prénom et l'état matrimonial de la nourrice, et le cas échéant de ses date et lieu de mort. Les enfants restent normalement chez les nourrices jusqu'à l'âge de six ans, âge auquel ils sont mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans (article 9 du décret loi de 1811). Seuls les enfants qui ne peuvent être mis en pension parce qu'ils sont estropiés ou infirmes (article 10) sont élevés à l'hospice.

Composition de l'échantillon

Périodes d'observation	Nombre d'enfants
1800-1809	664
1810-1819	1058
1820-1829	1178
1830-1839	989
1840-1849	1034
Ensemble	4922

DE LA MATERNITÉ À L'HOSPICE

Aussitôt après son accouchement, la femme doit dire si elle souhaite ou non garder son enfant. Les petits abandonnés passent le jour même ou le lendemain

2 Cette évolution est dans l'ensemble conforme, bien qu'un peu plus tardive, au mouvement général des courbes de l'abandon. Voir Muriel Jeorger, « L'évolution des courbes de l'abandon de la Restauration à la première Guerre mondiale (1815-1914) », *Enfance abandonnée et société en Europe, XIV^e-XX^e siècle*, Collection de l'École française de Rome, 1991, p. 703-740.

3 Il s'agit de l'échantillon constitué pour mon ouvrage, *Naître à l'hôpital au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999.

4 Arch. dép. de Paris, registres d'admissions et d'envois en nourrice et fonds des Enfants assistés (EA) 186 à 287 (lacunes partielles pour les années 1827 et 1828).

de leur naissance de la Maternité à l'hospice des Enfants Trouvés, dans de grands paniers à six cases garnis de coton. Ils arrivent avec une layette, c'est-à-dire un bonnet, une chemise courte, des brassières et un maillot, pièces confectionnées par les femmes en attente de couche à la Maternité⁵.

Délai d'arrivée des enfants à l'hospice des Enfants Trouvés

Périodes d'observation	Nombre de jours
1800-1809	1,7 jour
1810-1819	1,5
1820-1829	1,9
1830-1839	1,2
1840-1849	1,3

LES PREMIERS SOINS

En attendant d'être placés chez des nourrices de campagne, les nourrissons sont installés à la crèche qui compte 112 berceaux. Le personnel de la crèche se compose de sœurs, de filles de service et de nourrices sédentaires. Les sœurs s'occupent du service général, c'est-à-dire de la lingerie, de la pharmacie, du magasin des layettes et de l'infirmerie. Elles jouent le rôle de surveillantes, encadrant les filles de service et les aidant en cas de besoin à changer et à nourrir les enfants, et surveillant les nourrices sédentaires. En 1815, il y a 20 sœurs et 11 filles de service pour s'occuper des nourrissons. Quant au personnel médical de l'hospice, il se compose d'un médecin, d'un chirurgien et de son adjoint, et de deux internes. Chaque matin, le médecin fait sa consultation : il examine les enfants arrivés de la veille, ceux de l'infirmerie, et ceux que l'on s'apprête à envoyer à la campagne.

Aussitôt arrivé, l'enfant est remis à une fille de service qui le déshabille, le lave, le pèse et le revêt de sa layette. Les médecins recommandent de ne pas trop serrer le maillot afin de laisser une relative liberté de mouvement à l'enfant, ce qui est visiblement difficile à faire admettre aux sœurs et aux filles de service : « Il est cependant quelques personnes auxquelles il est difficile de faire entendre combien il importe que les enfants soient exempts de toute compression. Les pièces du maillot sont des couches de toile de bonne qualité, et des langes d'étoffe de laine moelleuse, le tout fort propre »⁶. Baron, médecin de l'hospice

5 Scarlett Beauvalet, *Naître à l'hôpital...*, p. 78.

6 Docteur F. S. Ratier, *Coup d'œil sur les cliniques médicales de la Faculté de médecine et des hôpitaux civils de Paris*, 1830, cité par Albert Dupoux, *Sur les pas de Monsieur Vincent. Trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée*, Paris, 1958, p. 287.

entre 1821 et 1851, propose de mettre à nu les enfants avant l'auscultation et met en place toute une procédure d'examen : voir la conformation, la couleur de la peau, la température, les matières excrétées, pratiquer la percussion et l'auscultation, écouter les cris, palper la région abdominale, examiner la cavité buccale et le pharynx et terminer enfin par l'exploration du poulx. Ces recommandations suscitent des oppositions, notamment de la part des religieuses qui se prêtent difficilement à démailloter les enfants pour les soumettre à l'examen du médecin.

Pendant la première semaine qui suit leur arrivée, les enfants sont alimentés à la cuillère, le temps de s'assurer qu'ils n'ont pas la syphilis. On leur fait boire de l'eau tiède sucrée, censée faciliter l'évacuation du méconium, et du sirop de chicorée avec de l'huile d'amande douce. Les enfants sains sont ensuite confiés aux nourrices sédentaires, en attendant le moment de les transférer à la campagne. Les nourrices sédentaires, logées à l'hospice, viennent avec leur propre enfant qu'elles allaitent en plus d'un petit abandonné. Elles ne sont acceptées que si leur lait a moins de deux mois et pas plus de quinze mois. En l'an X, elles perçoivent 25 centimes par jour et par enfant (35 en 1808), plus une prime de 2 francs (3 en 1808) au moment du départ du nourrisson. Lorsque leur nourrisson part à la campagne, on leur octroie un repos de 24 heures avant de leur confier un autre « élève ». Bien que les médecins soient tous très favorables à l'allaitement au sein par des nourrices sédentaires, comme celles-ci sont en nombre insuffisant par rapport aux besoins, force est de recourir à l'allaitement artificiel. On réserve ce mode d'allaitement aux enfants les plus vigoureux, à raison de lait coupé d'eau et sucré, auquel on ajoute de la crème de pain et du pain biscuité ou des féculs, soit 2,5 dl. de lait et 50 gr. de sucre par jour. Les berceuses administrent ce lait aux enfants soit avec un biberon d'étain, soit dans une petite bouteille de verre dont l'orifice est garni d'une éponge. S'étant aperçus que les berceuses présentaient souvent le bout d'étain ou l'éponge non imbibés de lait, les administrateurs interdisent biberons et bouteilles et les remplacent par le gobelet ou la cuillère.

LES EFFETS NÉFASTES DU SÉJOUR HOSPITALIER

Dans les années 1800, les médecins comptent qu'il faut un peu plus d'un mois pour fortifier les enfants et les mettre en état de supporter les fatigues du voyage. Cependant, ils doivent très vite admettre que le séjour prolongé à l'hospice a des effets catastrophiques. Ainsi, en 1800, quand les enfants restent trois semaines à un mois à l'hôpital avant de partir en nourrice, 75,5 % des admis meurent au cours de leur séjour hospitalier. On décide donc d'envoyer les enfants le plus

rapidement possible en nourrice, ce que stipule le décret du 19 janvier 1811⁷. Le service intérieur de l'hospice est réorganisé et le rythme des envois à la campagne s'accélère. Alors que les enfants attendaient 16 jours en moyenne avant de partir en 1800-1809, ils ne restent plus que 4 ou 5 jours à l'hôpital après 1810. De ce fait, le nombre des nourrices baisse : il y avait 250 lits de nourrices sédentaires en 1800, il n'y en a plus que 97 en l'an XIII et 44 en 1807. En 1830, elles ne jouent plus qu'un rôle d'appoint, n'allaitant que les enfants trop faibles pour partir à la campagne.

Durée de séjour des enfants à l'hôpital

Années	Nombre de jours passés à l'hôpital
1800-1809	15,9
1810-1819	3,8
1820-1829	5,3
1830-1839	4,4
1840-1849	4,1

296

Néanmoins, en dépit des efforts pour accélérer les envois en nourrice, le système fonctionne plus ou moins bien, les années de guerre, les difficultés économiques ou climatiques perturbant souvent l'organisation et le bon déroulement des convois. Dans la correspondance entre les meneurs, les préposés et l'administration, il est souvent fait état des « convois manqués » et de la nécessité de prolonger le temps de séjour des enfants à l'hôpital. En 1815, Hucherard, directeur de la Maternité, fait un tableau catastrophique de la situation devant le Conseil Général des Hospices civils : l'occupation étrangère gêne la circulation des convois, beaucoup de routes sont bloquées et les nourrices répugnent à se mettre en route pour venir chercher les enfants, tant et si bien que l'hospice se retrouve avec 117 enfants à charge, nombre qui s'élève à 196 à la fin du mois d'avril. Hucherard décide d'envoyer des autorisations de voyages extraordinaires à huit meneurs, mais quand ces derniers arrivent beaucoup d'enfants sont déjà morts ou trop faibles pour pouvoir partir. Bien que les choses s'améliorent à partir de 1820, les difficultés n'en subsistent pas moins tout au long de la période, l'hospice ayant toujours du mal à imposer un rythme régulier dans les convois.

7 Décret relatif aux enfants trouvés ou abandonnés et aux orphelins pauvres ; voir le titre IV : « De l'éducation des enfants trouvés, abandonnés et orphelins ».

En dépit de ces difficultés, le raccourcissement de la durée de séjour a néanmoins des effets bénéfiques, la mortalité régressant de 75,5 % en 1800 à environ 25 % pour le reste de la période. Ce pourcentage, encore très élevé, n'est pas seulement lié aux influences nosocomiales. Il s'explique par la fragilité des enfants, le recours à l'allaitement artificiel et les conditions mêmes du séjour hospitalier. Véron, interne de Baron, rend parfaitement compte des difficultés rencontrées à l'hospice :

J'ai tenu le service des Enfants Trouvés avec Baron qui fut médecin des Enfants de France. Tous les matins, le thermomètre en main, je mettais dans un bain de vapeur une quinzaine de nouveau-nés affectés d'endurcissement cellulaire, bain que par conscience et par humanité, je subissais comme eux. Ces pauvres enfants et moi, nous sortions de ces étuves rouges comme des homards cuits... J'ai certainement fait, dans une année, l'autopsie de cent cinquante nouveau-nés ; j'ai étudié dans une cuiller les gouttelettes de lait de plus de cent nourrices, que l'administration des hôpitaux envoyait recruter dans nos provinces. On les amenait et on les ramenait dans des voitures construites pour ces fréquents voyages. Ce n'était qu'après cet examen qu'on leur confiait au plus vite les enfants dont le séjour prolongé à l'hospice était toujours dangereux, malgré les soins de ces pieuses sœurs si pleines de tendresse pour cette nombreuse famille adoptive⁸.

Mortalité des enfants à l'hôpital

Années	Nombre d'admis	Nombre de morts	%
1800-1809	664	185	27,9
1810-1819	1057	221	20,9
1820-1829	1079	278	25,8
1830-1839	989	221	22,3
1840-1849	1034	267	25,8

L'ENVOI EN NOURRICE

Meneurs et préposés

Les meneurs, puis, à partir de 1819, les préposés, ont la charge de recruter les nourrices, de les conduire à Paris et de les ramener dans les campagnes avec leur nourrisson. Ils sont nommés sur proposition de l'agent de surveillance de

⁸ L. Véron, *Mémoire d'un bourgeois de Paris*, Paris, 1856, cité par Dr. Bénassis, « L'hospice des enfants assistés et l'aide aux enfants trouvés et orphelins », *Revue thérapeutique des alcaloïdes*, sept-nov. 1937, p. 25.

la Maternité puis, après la scission entre la Maternité et l'hospice des Enfants Trouvés, par la Commission administrative des hospices. Ils doivent être mariés et de bonnes mœurs (il faut fournir un certificat signé par le maire de sa commune), savoir lire et écrire et posséder une voiture propre à la conduite des enfants, c'est-à-dire attelée à deux chevaux au moins⁹. Au nombre d'une cinquantaine, les meneurs qui exercent sur un territoire plus ou moins vaste et sans limite précise, sont rémunérés proportionnellement au nombre de nourrices recrutées, système qui génère de nombreux abus. En effet, l'absence de délimitation officielle d'un territoire les incite à étendre leur zone d'action et de ce fait à mal assurer leur travail, et de plus, le type de rémunération qu'on leur accorde favorise le recrutement des nourrices au hasard, certaines étant âgées, d'autres sans lait ou malades : « L'administration a reconnu qu'en général le choix des nourrices se faisait au hasard, que beaucoup de ces femmes avaient un lait trop ancien, étaient trop âgées et souvent atteintes de maladies de peau ; qu'un grand nombre appartenait à la classe indigente et dès lors n'offraient aucune garantie »¹⁰. On dénonce également leurs voitures qui ne sont souvent que de simples charrettes garnies de paille sur lesquelles ils rangent les enfants emmaillottés les uns à côté des autres.

Les lieux de placement

L'administration de l'hôpital a eu tendance à placer les enfants de plus en plus loin de Paris, une pratique renforcée par deux mesures : d'une part, la réorganisation du service extérieur en 1819 et la création de 42 arrondissements répartis dans les différents départements (en l'an XIII, il n'y avait que 27 domiciles de meneurs), et, d'autre part, la circulaire du 21 juillet 1827 qui impose de placer les enfants loin du lieu où ils ont été abandonnés, ceci pour éviter les abus. On s'était, en effet, aperçu que certaines mères, parvenant à connaître la destination de leur enfant, les reprenaient en tant que nourrice salariée ou les faisaient élever chez des voisins de connivence avec elles, afin de toucher une allocation de l'État pour élever leur propre enfant. Jusqu'en 1839, les régions de placement des enfants varient peu. La région du Nord-Pas-de-Calais vient largement en tête avec plus de 60 % des placements, suivie par la Bourgogne (environ 20 %), puis assez loin derrière par le Centre et la Normandie. Au contraire, à partir de 1840, les zones de placement s'éloignent, et l'on voit notamment progresser de nouvelles places comme la Bourgogne, dont l'expansion se fait au détriment du Nord-Pas-de-Calais, de la Normandie et de l'Ile-de-France. On note également des changements au sein des départements :

⁹ Camus, *Code spécial de la Maternité*, an X, p. 34.

¹⁰ *Instruction sur le service des préposés*, Paris, 1823, p. 6.

les placements dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Côte d'Or progressent, tandis que ceux de la Somme, de l'Aisne, de l'Eure et de la Seine Inférieure baissent, l'Yonne se maintenant. Ainsi, 15,5 % des enfants sont envoyés dans le département du Nord en 1840-1849 contre 11,6 % en 1800-1839 ; de même, 11,3 % vont dans le Pas-de-Calais contre 5,9 % dans la première période, alors que la Somme, qui recevait 17,4 % des placements en 1800-1839, régresse à 9,9 %. Enfin, la Nièvre enregistre une progression comparable à celle du Pas-de-Calais, passant de 5,4 % des placements à 12 % en 1840-1849.

Les régions de placement des enfants

Régions	1800-1809	1810-1819	1820-1829	1830-1839	1840-1849
Nord Pas-de-Calais	54,4 %	56,7 %	65,9 %	63,8 %	54,6 %
Bourgogne	26,7 %	21,7 %	18,1 %	17,8 %	33,2 %
Centre	11,3 %	9,6 %	4,1 %	4,1 %	11,2 %
Normandie	3,8 %	6,6 %	6,3 %	6,7 %	0,6 %
Ile-de-France	1,3 %	2,5 %	2,9 %	3,6 %	-
Divers	2,5 %	2,9 %	2,7 %	4 %	0,4 %

Le voyage

Le transport se fait dans les charrettes des meneurs, sans ressorts, et le plus souvent à ciel ouvert. L'administration n'exigeant pas de modèle particulier pour les voitures, la plupart des meneurs se contentent d'installer les enfants emmaillotés les uns à côté des autres sur de la paille. Les conditions de transport sont progressivement réglementées : dès 1808, on interdit aux meneurs d'amener plus de quinze nourrices par voyage, le nombre recommandé étant de douze¹¹. Mais, beaucoup de meneurs ne respectent pas la règle et n'hésitent pas à amener vingt nourrices et plus par voyage. En outre, beaucoup de voitures sont en mauvais état, et sans couverture, ce qui rend les voyages particulièrement périlleux en hiver. En février 1810, Hucherard, directeur de la Maternité, dénonce le mauvais état de la voiture de Lallemand, meneur de Seine-et-Marne : « La voiture dans laquelle elle (la sous-meneuse) conduit les nourrices est en mauvais état et dans un dernier voyage, les enfants arrivés à un lieu de repos avaient à leurs maillots des glaçons longs comme le doigt. De l'aveu de toutes les femmes présentes, ces enfants sont en partie morts, victimes de la rigueur du froid »¹². Cet exemple n'étant pas isolé, l'administration de la Maternité impose,

¹¹ Arch. dép. de Paris, EA 2642.

¹² Arch. dép. de Paris, EA 2465.

par une circulaire d'octobre 1810, de bien garnir les voitures en prévision de l'hiver et décrit le modèle idéal : « Il faut qu'elle soit garnie en paille nattée au pourtour, que les cerceaux qui la couvrent soient assez forts et assez rapprochés pour que la toile soit assez forte pour que dans les temps de pluie, les enfants ne puissent être mouillés »¹³.

Mais, il faut attendre les années 1820 pour que les choses s'améliorent réellement. En 1819, l'administration de l'hospice se décide à faire construire des voitures spécialement adaptées au transport des enfants. Recouvertes d'un toit en tôle que l'on peut ouvrir en été, elles sont garnies de bancs, à raison de douze places pour les nourrices, et de hamacs pour les nourrissons. Certains conducteurs profitent malgré tout du voyage pour charger des sacs d'avoine ou du fourrage sur les toits des voitures – quand ils n'en placent pas une partie dans la voiture –, si bien que l'on ne peut plus les ouvrir pour donner de l'air aux occupants. Surtout, les voitures mises en circulation en 1819 vieillissent mal, de telle sorte qu'en 1830 on retrouve des conditions de transport proches de celles des années 1810-1820. En effet, n'ayant pas été ou mal entretenues, beaucoup de voitures sont en mauvais état, avec des suspensions usées, des cercles de roue cassés : « Les fréquents raccommodages ne peuvent leur rendre leur solidité première, et malgré la tôle rapiécée qui recouvre la boiserie de leur caisse, il est facile de reconnaître qu'elles n'offrent plus pour ceux qu'elles transportent toute la sûreté désirable »¹⁴.

300

Autre point négatif, les retards sont fréquents, et ceci se vérifie sur toute la période, faute d'une bonne surveillance des conducteurs. Dans la circonscription d'Amiens, il n'est pas rare que les nourrices terminent le voyage à pied : « Au lieu que les nourrices arrivent à une heure de l'après-midi et qu'un messenger les ramène, elles arrivent à trois heures trente et doivent rentrer à pied, elles arrivent donc à dix heures du soir, les enfants étant exposés au froid, à l'air vif et glacé qui leur enflamme la gorge »¹⁵. De même, un inspecteur dénonce l'inconduite du sieur Vallon, conducteur dans la circonscription de Valenciennes :

La voiture expédiée hier matin quinze du courant de l'hospice n'est arrivée qu'aujourd'hui seize à trois heures trois quarts. En sorte qu'elle a éprouvé un retard de six heures. Ce retard ne peut être imputé qu'à l'inconduite du Sieur Vallon, conducteur. D'après ce que j'ai appris, la voiture de Douai et celle de Valenciennes parties en même temps ont pu faire route ensemble, circonstance malheureuse qui a fourni aux deux conducteurs l'occasion de se réunir et de s'arrêter fort longtemps à plusieurs relais. Notamment à Pont Sainte Maxence

13 *Ibid.*

14 Arch. dép. de Paris, EA 2381.

15 Arch. dép. de Paris, EA 2364.

où les deux hommes se sont mis dans un état complet d'ivresse... Il (Vallon) avait admis dans la voiture une femme de Saint-Amand et le quelque argent fourni par cette femme a contribué, en partie, à produire la nature du désordre dont j'ai la tristesse de vous signaler. Un enfant est arrivé mort. Le voyage précédent, deux enfants sont également arrivés mourants. L'un a expiré chez Monsieur Chatteau, médecin à Boubain, l'autre est mort après son arrivée à Valenciennes¹⁶.

Le voyage se fait le plus souvent dans des conditions difficiles, avec en plus des temps de trajet très longs. Il faut environ une semaine pour atteindre Autun et Château-Chinon, six jours pour Saulieu, cinq pour les placements de l'Yonne et de la Nièvre. Dans le Pas-de-Calais, cinq circonscriptions sont à cinq jours de Paris, et Arras et Cambrai à quatre jours. Aucune circonscription de placement n'est à moins de trois jours, et les plus proches sont celles qui reçoivent le moins d'enfants. Il faut attendre les années 1840 pour que les temps de transport se réduisent véritablement, d'abord avec le trajet de poste, puis un peu plus tard avec le chemin de fer.

Durée moyenne des trajets

Durée du trajet	Destinations
3 jours	Eure, Eure-et-Loir, Loiret
4 jours	Aisne
4 à 5 jours	Loir-et-Cher, Nord, Pas-de-Calais, Sarthe, Somme, Yonne
5 à 6 jours	Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire

Dans certains arrondissements, à la longueur du voyage s'ajoute la nécessité d'emprunter plusieurs modes de transport, comme l'Yonne et l'Eure desservies par le coche d'eau. En partant du quai Saint-Bernard à Paris, on compte cinq jours en été et sept en hiver pour arriver jusqu'à Auxerre. On prend d'abord le coche d'eau, puis les nourrices et leurs enfants sont conduits à destination par voiture :

Certes le trajet se faisait plus doucement, sans heurts et sans poussière, mais le coche d'eau n'était pas précisément un milieu de choix pour les enfants. S'il faisait beau, nourrices et nourrissons séjournaient sur le pont, mais quand la pluie tombait ou qu'il faisait froid, force était bien de descendre aux étroites cabines qui s'ouvraient toutes sur un carré encombré de marchandises, et commun à tous les voyageurs dont le nombre atteignait jusqu'à 450¹⁷.

¹⁶ Arch. dép. de Paris, EA 2381.

¹⁷ Arch. dép. de Paris, EA 2463.

Quant aux meneurs de Seine-et-Oise, ils empruntent la Seine, utilisant la « gayote » entre Rabboise et Poissy¹⁸.

La longueur des trajets implique de s'arrêter plusieurs fois pour nourrir et changer les enfants, passer la nuit dans les auberges des rouliers. Un rapport de novembre 1826 décrit l'arrivée de deux convois à l'auberge de la Pomme d'Orange à Senlis :

Il était sept heures trois quart du soir. Les nourrices de l'arrondissement de Vervins allaitaient leurs enfants et se disposaient à les changer pour la troisième fois. Ils l'avaient été le matin au départ de l'hospice, et, sur le midi, à la dînée de Vauderland. Elles étaient dans l'une des trois chambres au premier étage qui leur sont destinées, autour d'un poêle où elles faisaient sécher ou chauffer les couches et les langes piqués. Je retournais à neuf heures dans cette auberge ; on n'avait point encore terminé le change qui s'était prolongé parce qu'on avait dû faire sécher les couches qui avaient été lavées dans la journée¹⁹.

302

Le change des enfants est un véritable problème. Certes, l'hospice fournit six couches par enfant pour le trajet, mais il faut les laver et les faire sécher, ce qui est toujours difficile en hiver. De plus, beaucoup de relais sont peu, voire pas chauffés : à Beauvais, les enfants sont couchés et rangés par terre sur des bottes de paille, la chambre n'a ni cheminée, ni poêle même en hiver. À Warignie, les deux petites pièces sans feu et sans lumière mises à la disposition des nourrices sont situées au fond d'une cour que l'on ne peut traverser que dans le fumier et la boue. Deux mauvais lits garnis de paillasses sont placés dans chacune des deux pièces ; huit nourrices y couchent deux à deux avec leurs nourrissons.

Comment les nourrissons auraient-ils pu résister à de telles conditions ? Un certain nombre mourait pendant le trajet, mais surtout la plupart arrivaient encore plus fragilisés chez leurs nourrices.

CHEZ LES NOURRICES

Le décret de 1811 a fixé à douze ans la fin de prise en charge des enfants par l'administration. Le texte prévoit que jusqu'à l'âge de six ans, les enfants restent chez les nourrices puis, entre six et douze ans, ils sont mis en pension chez des artisans ou des cultivateurs. Seuls ceux qui ne peuvent l'être, en général pour cause d'infirmité, reviennent à l'hospice.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Arch. dép. de Paris, EA 2364, *Rapport de l'agent de surveillance de l'hospice des Enfants Trouvés, chargé d'une inspection des routes du Nord, 1826.*

La plupart des enfants sont accueillis par des familles modestes, qui voient dans le nourrissement la possibilité d'obtenir un complément de salaire. Presque tous les enfants (92,5 %) sont placés chez des femmes mariées, et 2 % chez des veuves. Cependant, bien que les administrateurs affirment la nécessité de confier les petits abandonnés à des familles vertueuses pour les sauver du vice, en raison du nombre élevé d'enfants à placer, ils doivent se résoudre à accepter quelques filles-mères (5,1 %). Toutes les nourrices doivent être munies d'un certificat d'allaitement qui atteste qu'elles ont mis au monde un enfant dans les mois précédents. Les nourrices sont dédommagées de leurs frais de voyage – les sommes allouées sont proportionnelles à la distance parcourues – et payées chaque trimestre. Le montant du mois de nourrice décroît régulièrement jusqu'à l'âge de douze ans : fixé à sept francs la première année, il passe à six la deuxième, puis à cinq pour les enfants de plus de trois ans. Pour inciter les nourrices à bien s'occuper des enfants, on leur octroie des primes de survie. Elles touchent huit francs vingt-cinq aux trois mois révolus de l'enfant, six autres francs aux six mois révolus et six francs aux neuf mois²⁰. En 1822, le premier mois est augmenté d'un franc et les trois primes de survie remplacées par une seule de vingt francs allouée à quinze mois révolus. En plus du salaire et des primes, elles reçoivent des vêtements, puis à partir de 1821 des indemnités de chaussures. Si l'enfant décède, la nourrice perçoit 3 francs pour assurer les frais d'enterrement.

Ces dépenses, bien qu'importantes pour l'hospice, sont loin de couvrir l'ensemble des frais occasionnés à la nourrice par la prise en charge d'un enfant. La distribution des vêtements est irrégulière, qui plus est, elles sont de mauvaise qualité et souvent inadaptées à la taille des enfants : « J'ai vu des enfants qui n'ont pas de vêtements depuis quinze mois, j'ai vu aussi beaucoup de trop petits bonnets et jupons de laine »²¹. On réutilise en effet les vêtements des enfants morts, si bien qu'en dépit des efforts, la situation ne s'améliore guère avant les années 1840. De plus, les retards de paiement sont fréquents, voire les salaires baissent en raison de la mauvaise conjoncture économique. En 1812 et 1813, le pain atteint des prix exorbitants alors que les salaires baissent de 6 à 4 francs. Beaucoup de parents nourriciers se retrouvent dans une situation critique, ce que constatent de nombreux meneurs : « Tous les ouvrages sont interdits, ou si un ouvrier travaille il gagne 12 sols par jour et il a sa femme et quelquefois cinq ou six enfants à nourrir et la livre de pain vaut 5 sols... elles (les nourrices) ont été obligées de vendre ou d'engager tout ce qu'elles possédaient pour subvenir

20 D'après les dispositions du décret de 1811 et de l'arrêté du 1^{er} juillet 1821.

21 Arch. dép. de Paris, EA 2364.

les enfants [...] elles sont maintenant aux abois »²². Dans le Nord, certaines sont même obligées de rendre leurs enfants au meneur, lequel ne parvient pas à les replacer. La situation empire encore en 1814-1815 ; à propos du Pas-de-Calais, Sagnier écrit en mars 1814 : « Quoique le blé ne soit pas cher, je n'ai cependant jamais vu un temps si misérable que celui-ci, les nourrices et les enfants vont mourir de faim ». Deteuf explique en août 1815 que les nourrices ne sont plus payées depuis six mois, les vêtements n'arrivent plus et qu'il est surchargé d'enfants ramenés par les parents nourriciers : « Mon pays ayant été ruiné entièrement met les nourrices dans l'impossibilité d'alimenter leurs enfants si elles ne reçoivent leur salaire le plus promptement possible, ma maison est déjà remplie d'enfants et une partie sont tout nus »²³.

La surveillance des nourrices

304

Par l'intermédiaire des meneurs, puis des préposés, et surtout des inspecteurs et des médecins, l'administration continue à exercer une surveillance, en théorie assez étroite, des nourrices. Le meneur est tenu d'inspecter les familles nourricières de son canton tous les trimestres. S'il trouve un enfant mal soigné, il peut le changer de nourrice. De plus, l'hospice utilise aussi souvent qu'il le peut les maires des communes pour veiller au bon fonctionnement du système :

Monsieur le Maire je vous serais infiniment obligé de visiter tous les enfants abandonnés qui existent maintenant dans votre commune, de déplacer ceux que vous jugerez être mal tenus et soignés [...] de délivrer vous-même à l'avenir les certificats d'allaitement et d'exiger principalement qu'au retour de Paris les femmes représentent les enfants qui leur auront été confiés, d'intimer à toutes les nourrices sous peine de punition grave de ne se défaire jamais des enfants sans votre participation²⁴.

On le voit dans beaucoup d'autres exemples, l'administration locale fonctionne comme un relais, prêtant le plus souvent son concours aux inspecteurs. La tâche de ces derniers (ils sont deux par région depuis 1808) est lourde : ils parcourent les régions de placement à cheval, surveillent les convois, vont dans les auberges où les nourrices et les enfants font escale, rendent visite aux parents nourriciers²⁵.

²² Arch. dép. de Paris, EA 1642.

²³ Arch. dép. de Paris, EA 2644, 1814-1815.

²⁴ Arch. dép. de Paris, EA 2645, Lettre adressée par Hucherard en 1810 au maire de Coudray-Saint-Germer dans l'Oise.

²⁵ Arch. dép. de Paris, EA 2642, 1812, Rapport sur la fonction des inspecteurs mis en place en l'an XII.

Les inspecteurs reprochent beaucoup aux meneurs de ne pas suivre les enfants, notamment de négliger de les visiter après leur installation chez les nourrices, et de ne pas bien tenir leurs livres de compte. En 1819, l'administration profite du remplacement des meneurs par les préposés pour redéfinir leurs fonctions. On leur recommande d'user de douceur et de bonté, de veiller au bien-être et à la conservation des enfants, de les visiter le plus souvent possible en exerçant une surveillance paternelle, de s'assurer que les enfants malades reçoivent les soins nécessaires des médecins ou chirurgiens, de contrôler les nourrices tout en écoutant avec bienveillance leurs réclamations, de les payer et de leur délivrer régulièrement les vêtements des enfants, de tenir un registre de comptabilité et, enfin, de correspondre régulièrement avec l'administration et les médecins. Les inspecteurs sont secondés dans leurs tâches par des médecins recrutés au niveau de chaque canton. Ces derniers, nommés par le Conseil des hospices, sont tenus de visiter les enfants une fois par mois, sans avoir prévenu la nourrice de leur venue. Ils veillent sur la santé de l'enfant, mais aussi sur la qualité de l'environnement dans lequel il vit (berceau, couverture, layette), et peuvent décider, si nécessaire, d'un changement de nourrice. Ils établissent chaque trimestre un mémoire indiquant les noms des enfants soignés, leurs maladies et les traitements prescrits avec leur coût. En 1821, un arrêté du Conseil général précise les modalités : « Les médecins, chirurgiens et officiers de santé continueront d'être payés à raison de 75 centimes par trimestre ou 3 francs par an et par enfant (malade ou pas)... ils continueront de recevoir 2 francs par enfant qu'ils vaccineront et 50 centimes par nourrice envoyée à Paris, et qui aura été visitée au moment du départ »²⁶. Toutefois, certains cantons n'ont toujours pas de médecin ou les médecins manquent de temps pour s'occuper de tous les enfants.

L'administration surveille enfin tout particulièrement les substitutions d'enfants. Certaines nourrices échangent, en effet, des enfants entre elles ; de même, d'autres, après avoir perdu l'enfant qui leur a été confié, déclarent comme mort leur propre enfant afin de continuer à percevoir les frais de nourriture et les vêtements : « Tant que les nourrices auront le droit de faire les changements d'enfants comme elles l'ont toujours fait, il arrivera toujours que celle à qui j'ai délivré le certificat ne sera pas celle qui aura l'enfant, mais quant à tous les certificats que j'ai signé, je n'en ai pas délivré sinon à des nourrices capables d'élever bien les enfants »²⁷. Pour éviter ce genre de pratique, on prend

²⁶ Arch. dép. de Paris, EA 2373.

²⁷ Arch. dép. de Paris, EA 2360, Rapport de Fontaine, médecin dans le canton de Detœuf Pas-de-Calais en 1808.

l'habitude d'attribuer à l'enfant avant son départ en nourrice un collier, morceau de ruban placé autour du cou dont les deux extrémités sont pincées dans une médaille d'étain qui porte sur une face le portrait de saint Vincent de Paul et sur l'autre son numéro de matricule. Les enfants devant porter ce collier jusqu'à l'âge de six ans, on en ajuste régulièrement la longueur. La rupture du collier doit toujours se faire en présence du préposé et du maire, qui en dressent le procès-verbal. En 1842, une circulaire ministérielle propose de remplacer les colliers par des boucles d'oreilles. L'expérience est peu concluante : les boucles occasionnent des infections aux enfants, les risques d'arrachage ne sont pas négligeables et surtout, tous les enfants de l'Assistance publique ayant les oreilles percées, les boucles perpétuent la discrimination. On revient donc, deux ans plus tard, au collier.

306

Les inspecteurs s'interrogent beaucoup sur les causes de l'excessive mortalité des enfants. Dans leurs rapports d'inspection, ils évoquent les comportements des nourrices et la mauvaise qualité des soins donnés à leurs pupilles, mais aussi l'insalubrité des lieux et la présence insuffisante des médecins. En 1826, l'inspecteur de l'arrondissement de Vervins dénonce les « préjugés » des nourrices et la nourriture inadaptée qu'elles donnent aux enfants :

On peut attribuer la mortalité assez considérable qui règne parmi les enfants, à leurs changements de nourrices dans le premier âge et surtout à la nourriture grossière qu'ils reçoivent telle que la bouillie ou la soupe, nourriture que les nourrices s'obstinent absolument à leur donner, même lorsqu'ils sont malades ; malgré les avis des médecins, elles sont persuadées qu'un enfant ne peut vivre uniquement du lait de sa nourrice. Ce préjugé sera difficile à détruire et sera cause pendant longtemps encore, de la mort de beaucoup d'enfants²⁸.

A contrario, le rapport d'inspection concernant l'arrondissement de Nantes en 1832 témoigne de l'intérêt porté aux enfants, des efforts faits par les nourrices pour les conserver en vie, mais aussi de leur impuissance à lutter efficacement contre la mortalité. Cette dernière reste, en effet, considérable jusqu'à la fin des années 1810, puisque 80 % des enfants mis en nourrice y décèdent. À partir de 1820, les choses commencent à s'améliorer lentement, résultat de multiples actions : les progrès du transport, le choix plus judicieux des placements, la meilleure surveillance des nourrices. Malgré tout, près de la moitié des enfants n'atteignent toujours pas l'âge adulte au milieu du XIX^e siècle.

28 Arch. dép. de Paris, EA 2364, Rapport de l'inspecteur de l'arrondissement de Vervins en 1826.

Extraits du rapport d'inspection dans l'arrondissement de Nantes, 1832²⁹

– Mauves : « Nous avons en 1826, 46 enfants dans cette commune. Il n'y en a plus aujourd'hui que 24 dont 17 seulement au-dessus de 12 ans. Cependant la commune n'est pas mauvaise et les enfants y sont en général bien soignés ».

– Grand-Champ : « 29 enfants en 1826. Aujourd'hui 13 qui n'en sont pas supérieurement, mais Monsieur le Maire m'a fait la promesse qu'il allait surveiller activement les nourrices en me priant de retarder jusqu'à nouveaux renseignements de sa part l'ordre de rappel au dépôt que j'avais l'intention de donner à plusieurs d'entre elles. Il n'y a plus de médecin dans cette commune ».

– Ronans : « Il n'y avait en 1826 que 15 enfants dans cette commune. Dans les années subséquentes, un grand nombre y ont été placés, mais la mortalité effrayante qui ne cessait de décimer nos enfants dans cette commune au fur et à mesure de leur placement m'a fait prendre le parti de n'y plus mettre qu'à bon escient... Ladite commune entourée de marais me semble malsaine ».

La mortalité en nourrice : pourcentage d'enfants survivants à l'âge de 6 ans

Années	Nombre d'enfants envoyés en nourrice	Survivants à 6 ans	%
1800-1809	475	87	18,3
1810-1819	836	161	19,1
1820-1829	798	247	30,9
1830-1839	768	348	45,3
1840-1849	767	414	53,9

L'ENTRÉE DANS LE MONDE DES ADULTES

Les rapports d'inspection témoignent d'un souci réel de l'avenir des enfants. On cherche à les mettre dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage et, suivant les régions de placement, on les oriente soit vers les travaux des champs, soit vers l'artisanat et l'industrie. Dans l'Yonne, où on leur propose essentiellement des activités rurales, l'inspecteur, regrettant le peu de qualification qui leur est donnée, invite les meneurs à multiplier les placements

²⁹ Il reste très peu de comptes rendus d'inspection. L'un des rares conservés est le *Rapport à l'administration des hospices civils de Nantes sur les tournées d'inspection des enfants trouvés et abandonnés, placés dans les campagnes, faites dans le courant de l'année 1832*. On y évoque, commune par commune, les 692 enfants répartis dans les 44 communes de l'arrondissement.

chez des artisans pour que les enfants puissent apprendre un métier mieux qualifié et rémunéré :

Ils sont tous placés chez des cultivateurs et des journaliers qui les occupent autant que possible aux travaux des champs ou aux travaux domestiques, suivant la force de leur âge... Les enfants sont passablement bien placés, mais ils sont toujours chez des pauvres habitants de la campagne, qui ne s'occupent nullement de leur sort. Ils vont tout simplement travailler à la terre avec leurs maîtres, ou bien ils sont employés à la garde des vaches ou à ramasser de l'herbe. Ils ne reçoivent aucun principe d'éducation dont les paysans ne se soucient guère³⁰.

Au contraire, en Picardie, où les enfants sont souvent employés dans les activités textiles, l'inspecteur s'inquiète de la conjoncture peu favorable :

308

Les personnes qui se chargent des enfants sont toutes occupées au tissage des étoffes de soie, laine, de coton et des châles, ou à la fabrication des fils de lin et de coton. Les habitants des communes voisines font de la boissellerie. Les élèves des deux sexes sont exercés au filage et au tissage et les garçons seulement à la boissellerie. Les ouvriers tisseurs et fileurs ne sont pas heureux en ce moment. La plupart des métiers ne marchent plus depuis quelque temps et le bénéfice des ouvriers qui peuvent obtenir de l'ouvrage est diminué de trois quarts. Nos enfants se ressentent nécessairement de la misère, où se trouvent réduits les ouvriers chez lesquels ils sont placés, ce qui fait paraître les placements moins avantageux qu'ils le sont réellement. On espère ici que les métiers vont reprendre un peu d'activité ; les élèves ne pourront qu'y gagner³¹.

En dépit de réels efforts, le destin des enfants de Port-Royal reste précaire tout au long de la période. Les effets du séjour hospitalier sont catastrophiques du fait de la promiscuité et de l'insalubrité. Sur les 4922 enfants observés au départ, 1172 sont morts à l'hôpital, 3750 ont été envoyés en nourrice, 106 sont morts pendant le voyage et 3644 ont été effectivement placés chez des nourrices. Sur ces 3644 enfants, seulement 65 (1,8 %) ont quitté le foyer nourricier : 37 renvoyés à l'hospice des Enfants Trouvés pour cause d'infirmité ou de maladie, 28 réclamés par leurs parents, et 1267 ont survécu jusqu'à l'âge de 6 ans. Passé cet âge, on ne peut suivre les enfants faute de sources. La situation s'améliore lentement, mais ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^e siècle que l'on parvient à enrayer efficacement la surmortalité.

30 Arch. dép. de Paris, EA 2, Rapport d'inspection de Pont-sur-Yonne, 1815.

31 Arch. dép. de Paris, EA 2373, Rapport de l'arrondissement de Vervins dans l'Aisne, 1826.

TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet Pierre Chaunu	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Christian Philip	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet Jean-Pierre Poussou	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet Cyril Grange & Jacques Renard	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

PREMIÈRE PARTIE

DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot) Gérard Béaur	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles) Alain Bideau, Guy Brunet	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse Dominique Bourel	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire Philippe Cibois	73
Une crise démographique en Algérie au XIX ^e siècle Pierre Darmon	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII ^e et XVIII ^e siècles Jean-Pierre Gutton	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX ^e siècle Hervé Le Bras.....	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX ^e siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX ^e siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard.....	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII ^e siècle Marc Venard.....	279

DEUXIÈME PARTIE
FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII ^e siècle Alain Blum, Irina Troitskaia & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) Patrice Bourdelais & Michel Demonet	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle) Serge Chassagne	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques François Crouzet	385
Les filles uniques héritières Gérard Delille	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles) Dominique Dinot	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale Olivier Faron	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? Antoinette Fauve-Chamoux	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe Jean-Marie Gouesse	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle Vincent Gourdon	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn Cyril Grange	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII ^e siècle Maurice Gresset	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet Muriel Jeorger	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle Christiane Klapisch-Zuber	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) Jean-Marc Moriceau	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX ^e siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles Isabelle Robin-Romero	651
Marion Trevisi	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

TROISIÈME PARTIE COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard	815

Les sépultures des Valois et des Bourbons Pierre Gouhier	841
La création du premier hebdomadaire – 1605 Jean-Pierre Kintz	857
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin François Lebrun	871
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au xvi ^e siècle Jean-Paul Le Flem	879
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 Francine-Dominique Liechtenhan	885
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles Michel Nassiet	905
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV Claude Quétel	927
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au xviii ^e siècle François-Joseph Ruggiu	985
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire David G. Troyansky	1011
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du xvi ^e siècle Denise Turrel	1023
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux xvi ^e et xvii ^e siècles : le cas polonais Andrzej Wyczanski	1037
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique Anne Zink	1043
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 André Zysberg	1063
Table des matières	1071

